

Mise en œuvre de la Politique forestière 2020; consultation

suissemelio a reçu le dossier de consultation sur le complément à la loi sur les forêts dans le cadre de la mise en œuvre de la Politique forestière 2020. La procédure de consultation s'achèvera le 14 août 2013.

En septembre 2012, le Conseil fédéral a approuvé un plan de mesures portant sur la Politique forestière 2020 et est parvenu à la conclusion que la loi sur les forêts devait être complétée sur certains points. Il entend ainsi permettre la prise de mesures destinées à améliorer l'utilisation de la matière première renouvelable qu'est le bois ainsi qu'à combattre les dangers que peuvent notamment représenter les organismes nuisibles introduits en Suisse.

L'application de ces mesures peut débiter si elle ne requiert pas de modifications légales ni de moyens supplémentaires. Si c'est généralement le cas, certains points de la loi sur les forêts doivent toutefois être adaptés. A notre avis, il est en particulier nécessaire de prendre aussi des mesures en vue d'une utilisation accrue du bois, matière première renouvelable. Pour ce faire, l'accent doit être mis sur l'optimisation de la desserte forestière en dehors de la forêt protectrice (adaptation, remise en état, éventuel réaménagement de routes forestières).

Or, les documents envoyés en consultation ne prévoient aucune mesure d'amélioration de la desserte forestière à l'extérieur de la forêt protectrice, et ce alors que la mise à profit du potentiel d'exploitation durable du bois arrive en tête des cinq premières priorités de la politique forestière 2020.

Suissemelio et le secteur de l'agriculture estiment qu'il faut encourager les dessertes forestières en dehors de la forêt protectrice. Nous soumettons donc la proposition suivante:

Proposition	La Confédération soutient financièrement le maintien, le développement et la création ponctuelle de dessertes en dehors de la forêt protectrice. Or, pour ce faire, il est nécessaire d'adapter l'art. 38a de la loi du 4 octobre 1991 sur les forêts.
--------------------	---

Exposé des motifs:

- La mise à profit du potentiel d'exploitation durable du bois arrive en tête des cinq premières priorités de la Politique forestière 2020.
- Il est impératif de disposer de bonnes routes forestières pour améliorer l'utilisation du bois. Il faut notamment accorder une grande importance au maintien de la substance.
- C'est pourquoi ce sont les mêmes conditions que celles valables pour les améliorations structurelles dans l'agriculture qui s'appliquent, afin qu'il soit possible de coordonner les différentes procédures des projets de desserte entre les secteurs de l'économie forestière et de l'agriculture.